



Référencement : Programme national de santé publique du Québec –2015-2025

QU'ENTEND-ON PAR POPULATIONS VULNÉRABLES OU EN SITUATION DE VULNÉRABILITÉ? Cette notion renvoie aux personnes qui, en raison de leurs caractéristiques communes et selon les contextes, ont une probabilité plus élevée de voir se développer des problèmes de santé ou des problèmes psychosociaux ou de subir des traumatismes. Cette vulnérabilité est le résultat d'un ensemble de facteurs, incluant des conditions ou des circonstances sociales et économiques (p. ex. : accès à des ressources et à des services), ainsi que des caractéristiques individuelles particulières (p. ex. : âge, sexe, genre, origines ethnoculturelles, conditions de santé préexistantes, conditions de vie, statut socioéconomique, scolarité). Selon la problématique considérée, ces populations peuvent être de nature différente. En outre, une même personne peut cumuler plusieurs facteurs de vulnérabilité.

1.2.5 LES PROBLÈMES DE SANTÉ PRÉOCCUPANTS LIÉS À L'ENVIRONNEMENT L'influence de l'environnement physique sur l'état de santé de la population se manifeste notamment par l'exposition à des contaminants présents dans l'air, l'eau et le sol, par la qualité de l'aménagement des territoires urbains et ruraux, par la mixité des usages du territoire, ainsi que par l'emplacement et l'état des bâtiments, en particulier les habitations. De plus, comme mentionné plus tôt, les changements climatiques s'avèrent un enjeu fondamental en raison de leurs répercussions grandissantes sur l'environnement naturel et les écosystèmes et, conséquemment, sur la santé. La mauvaise qualité de l'air intérieur ainsi que les problèmes de salubrité dans certains bâtiments peuvent être à l'origine de l'augmentation de la prévalence ou de l'aggravation de maladies cardiorespiratoires, de manifestations allergiques et irritatives, d'intoxications aiguës et chroniques, de même que de certains cancers. La présence d'autres contaminants dans les domiciles et les bâtiments peut engendrer des problèmes de santé. Parmi ceux-ci, le radon constitue la deuxième cause de cancer du poumon, après le tabagisme. Par ailleurs, depuis le renforcement, en 2006, de la Loi sur le tabac, comprenant l'interdiction de fumer dans les lieux publics fermés, des gains appréciables ont été enregistrés en matière d'exposition à la fumée secondaire. On observe une diminution de la proportion de non-fumeurs de 12 ans et plus exposés à la fumée secondaire dans un lieu public, passant de 23% en 2005 à 12% en 2014^{xliv}. L'exposition à la fumée secondaire à la maison est aussi à la baisse, passant de 13 à 6% pour la même période. La qualité de l'air extérieur joue également un rôle important dans l'apparition ou l'aggravation de maladies respiratoires et cardiovasculaires. Les personnes âgées, les enfants et les personnes ayant des problèmes respiratoires sont plus à risque d'être affectés par les différents polluants atmosphériques. De façon spécifique, les pollens figurent parmi les principales causes de la rhinite allergique et sont associés à l'aggravation de l'asthme. Le pollen de l'herbe à poux contribue à lui seul pour 50 à 90 % des cas d'allergies saisonnière. En 2008^{xlvii}, plus d'un million de Québécois ont présenté des symptômes de rhinite allergique au cours de l'année. Ce problème de santé est en progression

constante depuis plusieurs décennies. Certaines installations industrielles comportent aussi des risques pour la santé des populations qui sont exposées de manière chronique aux contaminants qu'elles relâchent dans l'environnement dans le cadre de leurs activités courantes. Omniprésent et de sources nombreuses, le bruit environnemental peut engendrer des problèmes de santé sur les plans physique et psychosocial. Près d'un Québécois sur 10 âgé de 15 ans et plus se trouve exposé à des niveaux de bruit nuisibles, susceptibles de causer un fort dérangement, à l'extérieur du travail. Les quartiers défavorisés sur le plan socioéconomique sont plus bruyants que les secteurs plus favorisés. Les eaux de consommation et récréative sont susceptibles d'être contaminées par des agents biologiques, chimiques ou physiques pouvant entraîner des effets négatifs sur la santé des personnes. Sont plus particulièrement vulnérables aux maladies hydriques (p. ex. : dermatites, gastroentérites, infections aux yeux, aux oreilles et à la gorge) les jeunes enfants, les personnes âgées, ainsi que les personnes atteintes de maladies chroniques. Enfin, les sinistres d'origine naturelle (p. ex. : séisme et inondation) et anthropique (p. ex. : incendie, déversement de produits chimiques) peuvent engendrer des conséquences importantes pour la santé physique, mentale et psychosociale des personnes affectées.